



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.12.79
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2022 à 18h30

Présents : G. BRACHOTTE / K. CHEDAL / F. COTTIN / S. GODRIE / M-J JACQUIER / L. NAISSANT / S. PELLETIER / S. VANDEWEEGHE / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / Y. RHODDE

Absents excusés : S. BONIN / P. CATTEAU / J. MORÉ / JJ. VIGOT

Procuration : S. BONIN (proc. Y. RHODDE) / P. CATTEAU (proc. M-J. JACQUIER) / J. MORÉ (proc. G. ROBERT) / JJ. VIGOT (proc. G. BRACHOTTE)

Secrétaire : MJ. JACQUIER

Conseillers suppléants présents : P. BATON

Le Maire, à l'ouverture de la séance à 18h30, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité. Aucune question n'a été posée.

Le Maire propose également d'ajouter à l'ordre du jour un ensemble de points.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les points nommés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve, à l'unanimité, le lancement de la révision du PLU et autorise le Maire à prendre toutes les décisions pour effectuer cette révision ;
- Approuve, à 14 voix (S. PELLETIER ne prend pas part au vote), l'acquisition de la parcelle C 756 à l'euro symbolique ;
- Approuve, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle B 488 suite à la proposition de VNF et des domaines pour un montant de 1 000 € ;
- Décide, à l'unanimité, de verser une subvention aux associations pour un montant total de 2 497,50 € pour l'année 2022 ;
- Décide, à l'unanimité, de mettre en place un tarif pour les exposants du marché, soit 8 € sans électricité et 9 € avec électricité par emplacement. Il a été également décidé d'offrir 1 mois gratuit ;
- Approuve, à l'unanimité, la proposition de révision tarifaire pour l'école de musique.

Questions diverses :

Monsieur le Maire :

- fait part de l'avancement du projet de racheter le bien situé 38 route de Dijon ;
- fait part de l'arrivée du nouvel agent technique qui a pris ses fonctions le 12 mai ;
- fait part de l'avancement du projet de la clinique vétérinaire et du salon de coiffure ;
- fait part de l'avancement des travaux du logement se trouvant au-dessus de la mairie ;
- fait part de l'avancement des travaux de la maison de santé ;
- fait part de la loi applicable le 1^{er} juillet 2022 qui nous oblige à publier un procès-verbal du conseil municipal sous 1 semaine et de l'afficher. Il est donc proposé d'établir un procès-verbal dans un premier temps puis de faire un compte-rendu plus détaillé dans les jours suivants. Le tout sera affiché dans les panneaux municipaux et sur le site internet de la mairie ;
- fait part de l'avancement des travaux à l'éco-quartier.

Madame CHEDAL :

- fait part de la date de l'audition de l'école de musique qui aura lieu le vendredi 24 juin à 19h à la salle polyvalente ;
- remercie l'ensemble des personnes qui ont participé au fleurissement du village ;
- fait part de l'organisation du 13 juillet, la commission fêtes et cérémonies devrait prochainement se réunir pour décider de l'organisation ;
- fait part de la cérémonie des bébés qui aura lieu le samedi 4 juin à 11h au verger conservatoire ;
- fait part que la commune a été retenue par la médiathèque de Côte-d'Or, pour accueillir un spectacle courant septembre. Le choix du spectacle reste à définir.

Fin de la séance à 21h05.

À THOREY EN PLAINE, le 31 mai 2022

